



Protocole sanitaire Covid-19

en date du 08 septembre 2020 - version 1.0

Ce protocole sanitaire, basé sur celui de la Fédération Française de badminton, est mis en place à dater du 08 septembre 2020 et reste en place jusqu'à nouvel ordre. Il conditionne la pratique du badminton au sein du gymnase des Bretchs (Chambon-sur-Lignon).

Art. 1 – Toute personne doit porter un masque pour entrer et sortir du gymnase.

Art. 2 – Seuls les joueurs (et un parent ou tuteur pour les mineurs) sont autorisés à entrer dans le gymnase. Le parent ou tuteur doit rester en haut des gradins, masqué, et ne pas descendre dans les gradins ni sur les terrains.

Art. 3 – Le nettoyage des mains est obligatoire à l'arrivée. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée et en bas des gradins.

Art. 4 – Le masque doit être gardé pour préparer le jeu (sortie des poteaux, des filets et montage des terrains).

Art. 5 – L'accès au vestiaire est autorisé en respectant la distanciation physique et par 4 personnes simultanément maximum. L'accès aux douches est interdit.

Art. 6 – A l'échauffement et en dehors du terrain, la distanciation physique minimale devra être de 2m. Le masque n'est pas obligatoire sur les gradins sous réserve de distanciation physique de 2m minimum.

Art. 7 – Les joueurs utiliseront leurs propres raquettes. Pour ceux qui ne possèdent pas de raquettes, un prêt de raquette « longue durée » sera possible, moyennant une caution de 30€ par chèque. (dans la limite des stocks disponibles).

Art. 8 – Seul le responsable de séance est autorisé à aller au casier du club et à distribuer les volants sur les terrains.

Art. 9 – Le traditionnel « frappé dans les mains » de fair-play de chaque fin de set est remplacé par un check de raquettes.

*Si nous voulons être autorisé à continuer à pratiquer notre sport,
il est impératif de suivre ce protocole.*

Le Bureau de l'association.